

## RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION À LA PRÉPARATION AUX GRANDS CONCOURS ADMINISTRATIFS

*Première année*  
2025/2026

**ARTICLE 1 :** Une procédure d'admission à la Préparation aux Grands Concours administratifs PGC - Première année est ouverte aux étudiantes et étudiants titulaires des diplômes requis pour se présenter à ces concours.

**ARTICLE 2 :**

L'étape de sélection des étudiantes et étudiants admis à intégrer la PGC en première année est opérée par l'examen du dossier du candidat.

La procédure de sélection se déroule comme suit :

- 1) L'envoi par mail, du dossier de candidature à l'attention de Madame David à l'adresse suivante : [audrey.david@sciencespo-lille.eu](mailto:audrey.david@sciencespo-lille.eu)
- 2) Les dossiers remis complets dans les délais et déclarés éligibles sont examinés par le jury. Au terme de cet examen, la liste des admissions est établie par le jury.

**ARTICLE 3 :** Les candidates ou candidats devront remettre le dossier dans les délais fixés par l'établissement.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte après la date indiquée sur le site internet.

**ARTICLE 4 :** L'admission est prononcée par un jury constitué du directeur de la PGC.

Les décisions du jury sont souveraines.

**ARTICLE 5 :** Les candidates ou candidats admis à intégrer la PGC à l'issue de la procédure de sélection d'une année donnée ne peuvent en invoquer le bénéfice lors d'une nouvelle demande d'inscription l'année suivante.